



PRÉFET
DE LA MANCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de la concertation publique

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L. 181-10-1 du code de l'environnement)

relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par Framatome Arc en vue de la construction et de l'exploitation d'une usine de chaudronnerie située sur la commune des Pieux et à la demande permis de construire inhérent

Par arrêté en date du 11 mai 2026, est prescrite une consultation du public par voie électronique, d'une durée de 3 mois, qui se déroulera du lundi 1^{er} juin 2026 (heure d'ouverture de la consultation à 9h00) au mardi 1^{er} septembre 2026 inclus (heure de clôture de la consultation à 18h30) sur la commune des Pieux.

La demande d'autorisation environnementale concerne les activités figurant à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous les rubriques n°3260 (autorisation), 4110-2a (autorisation), 4120-2a (autorisation), 2560-1 (enregistrement), 2561 (déclaration avec contrôle), 2575 (déclaration), 2910-2 (déclaration avec contrôle), 2940-2b (déclaration avec contrôle), 4110-1b (déclaration avec contrôle), 4130-2b (déclaration).

La nomenclature des installations, ouvrages, travaux et aménagement (IOTA) est concernée par le projet au titre des rubriques n°11.1.0 (déclaration) et 2.1.5.0-2 (déclaration).

Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de la Direction Avenir Arc par courriel : g-fra-arc-contact-framatome_arc@framatome.com

Les informations relatives à la procédure administrative peuvent être demandées auprès du préfet de la Manche (service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de la concertation publique au 02.33.75.47.80).

Le projet est soumis à évaluation environnementale. Pendant toute la durée de la consultation du public par voie électronique, le dossier initial de demande d'autorisation environnementale qui comprend notamment l'étude d'impact et le dossier de demande de permis de construire sont consultables :

1) sur le site du registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/consultation-public-voie-electronique-framatome-arc-web/>

2) sur support papier, dans la mairie des Pieux aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à titre indicatif :

Mairie des Pieux (siège de la consultation) Rue Centrale 50340 Les Pieux	Le Lundi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h30
	Le Mardi : de 14h00 à 18h30
	Le Mercredi : de 09h00 à 12h00
	Le Jeudi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h30
	Le Vendredi : de 09h00 à 16h00

3) sur un poste informatique, mis à la disposition du public à la préfecture de la Manche à Saint-Lô, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 (bureau de l'environnement et de la concertation publique), sur rendez-vous préalable au 02.33.75.47.80 ;

La présidente du tribunal administratif de Caen a désigné Mme Catherine De La Garanderie en qualité de commissaire enquêteur, qui se tiendra à la disposition du public lors de deux réunions publiques prévues respectivement :

Objet de la réunion	Date de la réunion publique	Lieu de la réunion publique	Horaire de la réunion publique
Ouverture de la consultation	Le lundi 8 juin 2026	Mairie des Pieux (Salle du Conseil) Rue centrale 50340 Les Pieux	À partir de 18h30 et pour une durée maximum de 2 heures
Clôture de la consultation	Le lundi 24 août 2026	Mairie des Pieux (Salle du Conseil) Rue centrale 50340 Les Pieux	À partir de 18h30 et pour une durée maximum de 2 heures

Il pourra également recevoir toutes observations et propositions sur le projet, dans la mairie des Pieux, lors de permanences, qui se tiendront aux dates et heures mentionnées ci-dessous :

Dates de permanences	Horaires	Lieu
Le lundi 6 juillet 2026	De 14h30 à 17h30	Mairie des Pieux (Salle d'activités) Rue centrale 50340 Les Pieux
Le vendredi 7 août 2026	De 9h00 à 12h00	Mairie des Pieux (Salle d'activités) Rue centrale 50340 Les Pieux

Ces observations pourront également être :

- adressées par voie électronique, sur un registre dématérialisé, sur le site internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/consultation-public-voie-electronique-framatome-arc-web/>

- adressées par courrier électronique, à l'adresse suivante : consultationpublic.framatome-arc@democratie-active.fr

- consignées par écrit, sur le registre prévu à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture dans la mairie des Pieux ;

- adressées par voie postale, sous pli cacheté, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie des Pieux ;

Les avis des organismes dont la consultation est requise par la réglementation et les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire, y compris celles recueillies lors de la réunion de clôture, seront rendus publics sur le site du registre dématérialisé tout au long de la consultation.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.democratie-active.fr/consultation-public-voie-electronique-framatome-arc-web/> au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

L'autorisation environnementale ou son refus sera pris par arrêté du préfet de la Manche.

Le permis de construire ou son refus sera pris par le maire des Pieux.

Pour le préfet,
La cheffe de service,


Véronique NAËL